

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal**  
**Du 19 Juin 2018 à 20 h 30**

Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion

Par suite d'une convocation en date du 12 Juin 2018, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 19 Juin 2018 à 20h30.

Etaient présents :

BOISHY Martine		CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joelle	GAOUYAT Claude			
		JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
	LEMOUSSU Joël		PARIS Jean-Claude	PARIS Solange
PETITPAS Robert				

Absents : Gilles VAUFLEURY, Marcel POIRIER, Eric Grasmenil, Antoine GAUCHER

Pouvoirs : Rolande ROUPENEL donne pouvoir à Françoise CHARPENTIER  
 Patrice LANGLOIS donne pouvoir à Sébastien LEBOISNE  
 Aline LELIEVRE donne pouvoir à Joëlle FERMIN

Absents excusés (1) :

Secrétaire de séance : Françoise CHARPENTIER

Points en plus : Reconduction de la balayeuse  
 Recensement (nomination du coordonnateur communal)  
 Compétence optionnelle « réseau public de chaleur »  
 Invitation du 100<sup>ème</sup> anniversaire de Monsieur SEQUARD

**Le Conseil accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.**

**1) Approbation du compte rendu du 14 mai 2018.**

Compte-rendu adopté à l'unanimité par l'ensemble du conseil présent.

## **2) Point sur les démissions des membres du Conseil Municipal.**

### **Maintien ou pas de quatre adjoints**

### **Commission à réattribuer suite aux démissions des 2 adjoints.**

### **RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données (nouvelle réglementation européenne entrée en vigueur le 25 mai 2018).**

Suite à la démission de deux adjoints (Madame Guérin et Monsieur Luquet), l'ensemble du conseil municipal a voté pour maintenir ou pas le nombre d'adjoints à quatre personnes.

Dans le but de voter utile, les conseillers ont demandé si quelqu'un serait candidat pour le poste d'adjoint. Monsieur Gilbert DESLOGES est candidat au poste d'adjoint.

Suite au vote à bulletin secret, voici les résultats :

- 8 voies pour deux adjoints
- 7 voies pour trois adjoints
- Aucune voie pour quatre adjoints

Suite au vote, l'ensemble du Conseil Municipal a revu les différentes commissions.

### **La commune nouvelle regroupe sept commissions :**

- Commission Voirie (Responsable : PARIS Jean-Claude)
- Commission Environnement (Responsable : COURTEILLE Eric)
- Commission Patrimoine Travaux (Responsable : LEBOISNE Sébastien)
- Commission Patrimoine – Gestion – Cimetière (Responsable : LEMOUSSU Joël)
- Commission Finances (Responsable : LEBOISNE Sébastien)
- Commission Affaires Sociales et culturelles (Responsable : COURTEILLE Eric)
- Commission des MAPA (Marché à procédure Adapté) (Responsable : PARIS Jean-Claude).
- 

Chaque commission à son responsable et des membres du conseil municipal.

De plus, nous avons des personnes titulaires et suppléantes concernant la défense, le SIAEP, le SDEM, le PLUI et le CLECT.

Ces informations se trouvent dans le tableau remis à jour :



### **3) Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes pour la fête communale.**

Monsieur Le Maire présente le courrier reçu du Comité des Fêtes demandant une subvention exceptionnelle en vue de la préparation de la fête communale qui se déroulera les 28 et 29 juillet 2018 à Buais. Cette année, la fête communale organise un repas suivi d'un feu d'artifice, un vide grenier, une course cycliste qui fête ses 70 ans, une démonstration de 4 L, une exposition de voitures anciennes.

Le conseil délibère et à l'unanimité propose la somme de 250 €.

### **4) Présentation du devis SECAM pour l'installation d'un fourneau dans la salle de l'ancienne cantine de Buais.**

Monsieur Joël Lemoussu propose les différents devis reçus de l'entreprise Froid Cuisson et l'entreprise Sécam.

Chacune des deux entreprises ont proposé trois devis (fourneau à gaz, fourneau électrique et fourneau à plaques vitrocéramiques).

Suite à la commission patrimoine, gestion, cimetière, l'avis se porte sur une installation d'un fourneau à gaz.

Il faut cependant revoir le raccordement qui actuellement est sur une citerne gaz avec un stockage disproportionné à la consommation. Le raccordement sur des bouteilles de 35 kgs que la commune possède en propriété est à envisager.

Le présent devis des appareils en lui-même est de :

- Secam : 1832 €
- Froid Cuisson : 1701.60 €

Le coût de raccordement est à estimer sachant que Froid Cuisson n'est pas à proximité pour la réalisation du raccordement gaz, le suivi et l'entretien du fourneau.

Le Conseil délibère et à l'unanimité choisisse le devis SECAM et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer le devis.

### **5) Avenant au devis Mongodin pour une allée supplémentaire au cimetière de Buais.**

Monsieur Lemoussu présente un avenant au devis concernant la création d'une allée supplémentaire au cimetière. Ce devis d'un montant de 4696.64 €HT est complémentaire à l'autre devis d'une somme de 5564.14 €. La réalisation de ces travaux complémentaires permet de faire des économies sur l'empierrement provenant des gravats de la RD 976 (sécurisation), et de solder les travaux de gros œuvre du carré G du cimetière.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal donne l'accord à Monsieur le Maire à signer le devis.

#### **6) Convention du FDGON 2018.**

- Lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles
- Lutte collective contre les frelons asiatiques

Le maire explique que la convention 2017 est arrivée à son terme et que par conséquent elle doit être renouvelé pour l'année en cours.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer cette convention pour l'année 2018.

#### **7) Décisions modificatives (mails de Monsieur Charles, trésorier).**

Monsieur le maire présente les mails de Monsieur Charles, le trésorier concernant des décisions modificatives.

- La première concerne le budget **commune**, en effet nous avons un dépassement de crédit au chapitre 20. Cette décision demande une diminution de crédits au chapitre 204 ou au chap.23 et de les ajouter au chapitre 20.
- La seconde concerne le budget **assainissement**, en effet, une erreur de saisie lors de la préparation du budget. En conséquence, nous devons ajouter des crédits en dépenses d'investissement pour 6400 € au chapitre 16 et de diminuer les crédits en dépenses d'investissement pour 6400 € au chapitre 040.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil donne l'autorisation à Monsieur le Maire a procéder aux écritures.

#### **8) Avenant n°1 Edouard Grisel concernant la réhabilitation des bâtiments du groupe scolaire Camille CLAUDEL.**

Monsieur Leboisne expose l'avenant n°1 produit par Mr Grisel. Initialement, le marché portait uniquement sur les bâtiments A et B avec une délibération prise le 21 décembre 2016 pour un montant de maîtrise d'œuvre de **33 720 € TTC**. Or, nous avons décidé de faire les travaux dans le bâtiment A et B avec toutes les options ainsi que les réseaux et aménagements extérieurs.

C'est pourquoi l'atelier d'architecte Edouard Grisel propose un avenant au marché initial de **36068.87 € TTC.**

Le conseil Municipal accepte le nouveau montant du marché porté à **69 788.87 € TTC.**

Sur le lot N° 13 ameublement cuisine, suite aux modifications des coloris des panneaux décor et suppression de certains élément électroménager, le marché du cuisiniste Sébastien Chable qui était de **20 602.93 € HT** est porté à **20 085.08 € HT.**

Le conseil municipal accepte l'avenant N1 à **- 517.85 € HT**

#### **9) Délibération pour la suppression du lavoir et la restauration du cours d'eau ainsi que la gestion des eaux pluviales.**

Monsieur le Maire explique qu'il faut mettre en sécurité la réserve à incendie, et la nécessité de gérer les flux d'eaux pluviales provenant de la RD 976 ainsi que des habitations riveraines.

Cette délibération autorise Monsieur le Maire à demander l'octroi de subventions auprès de l'agence de l'eau Seine Normandie, de l'autoriser à demander des devis concernant cette opération et de négocier avec les consorts Rigoland afin de définir une nouvelle délimitation du terrain avec achat éventuel et de l'autoriser à signer l'acte notarié.

#### **10) Marché voirie 2018 : présentation du résultat de la commission MAPA, approbation de celui-ci.**

Suite à la commission MAPA du 04 mai 2018, quatre entreprises ont répondu au marché voirie 2018. Ces quatre entreprises sont Mongodin, Eurovia, Brionne et Pigeon Normandie.

Le groupement Atecom a rendu son compte rendu et c'est l'entreprise Mongodin mieux disante.

Le conseil à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Mongodin et donne pouvoir à Monsieur le Maire à signer le marché. Le montant de la tranche ferme s'élève à **96 976.30 € TTC** et la tranche conditionnelle s'élève à **29 098.68 € TTC.**

#### **11) Présentation du devis Letavernier suite au vol par effraction du local technique dans la nuit du 05 au 06 juin 2018.**

Suite au vol par effraction, ont été dérobés : 2 tronçonneuses, 1 souffleur, 1 nettoyeur haute pression, 1 débroussailleuse et 1 taille haie. La porte de secours étant détériorée, nous avons demandé un devis à l'entreprise Letavernier, celui-ci s'élève à **2001.72 € TTC.** Il comprend la sécurisation en attendant son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer les devis de remplacement.

## **12) Présentation du devis Carto-réseaux (déjà vu lors de la réunion du 09 avril 2018).**

Vu l'obligation d'informer la présence des réseaux sur le site « Inéris Réseaux ».

Vu que la redevance d'occupation du domaine public est subordonnée à la présence de ceux-ci sur le site. Il convient de mettre à jour les plans pour se mettre en conformité. Pour cela un devis de prestataire « Carto- Réseaux » pour accompagnement technique est présenté au conseil.

Ce devis s'élève à **975 € HT**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir l'entreprise Carto-Réseaux et autorise le maire à signer ce devis.

## **13) Questions diverses.**

Reconduction de la convention balayeuse avec la commune nouvelle du Teilleul.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité demande cette reconduction pour une durée d'un an, aux mêmes conditions tarifaires et horaires.

Recensement pour 2019 : Délibération pour la nomination d'un coordonnateur communal.

Le maire expose la nécessité de nommer un coordonnateur communal dans le but de gérer le suivi du recensement.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de proposer Madame Machard a ce poste de coordonnateur.

SDEM 50 : Suite à la présentation de l'étude d'opportunité bois énergie, la collectivité à réfléchi sur l'engagement avec le SDEM 50 dans la construction d'une chaufferie centrale à bois déchiqueté pour la production de chaleur servant au chauffage des bâtiments de la Cour Camille Claudel.

Cela nécessite une délibération concordante qui doit être également prise par le SDEM 50.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, accepte ce transfert de compétence optionnelle « réseau public de chaleur » au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM 50).

100 Ans de Monsieur Séquard Adrien.

Il convient de déterminer une date pour cet événement et le conseil propose le week-end du 07 juillet 2018. Date qui reste à confirmer par la famille.

**Fin de réunion : 23h00**

